



Ottawa, Canada K1A 0M5

07 JUL. 2015

Monsieur Remi Racine  
Président du Conseil d'administration  
Société Radio-Canada  
Case postale 3220, succursale C  
Ottawa, Ontario  
K1Y 1E4

Monsieur,

Je m'adresse à vous en votre qualité de président du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada au sujet de la gestion appropriée des ressources publiques, une priorité importante dans le contexte de la gestion des sociétés d'État. Comme vous le savez, dans son budget de 2015, notre gouvernement rappelle qu'il demeure résolu à garantir la mise en œuvre des politiques et des programmes ainsi que la prestation des services de manière efficace et efficiente.

À cet égard, mon collègue, l'honorable Tony Clement, président du Conseil du Trésor, a annoncé le 22 juin 2015 que notre gouvernement proroge l'application des dispositions de la *Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor* aux sociétés d'État. En vertu de ces dispositions, les sociétés doivent fonder leurs décisions en la matière sur des critères de nécessité et démontrer qu'il y a optimisation des ressources. Ils doivent également envisager des mesures d'économie dans la mesure du possible, notamment des options pour recourir aux téléconférences et aux vidéoconférences.

Les sociétés d'État, qui sont exploitées avec une grande autonomie de gestion, demeurent des organisations gouvernementales établies en vue d'atteindre des objectifs de politique publique dont les ministres sont imputables, à la fois individuellement et collectivement. Il est de l'intérêt public que les sociétés d'État, comme les autres organisations gouvernementales, respectent les normes de probité les plus rigoureuses qui soient dans la gestion des ressources publiques. La conformité à ces normes est particulièrement importante en ce qui concerne les dépenses liées aux voyages, à l'accueil, aux conférences et aux événements qui, si elles ne sont pas correctement gérées, peuvent affaiblir la confiance du public que les fonds publics sont utilisés adéquatement à des fins officielles.

.../2

Canada

- 2

de faire en sorte que les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements des employés, des cadres de direction et des membres du conseil d'administration des sociétés d'Etat respectent les mêmes normes, règles et mécanismes de surveillance que ceux applicables aux voyages, à l'accueil, aux conférences et événements des ministères et aux autres entités, conformément aux instruments du Conseil du Trésor.

En tant qu'institution du gouvernement du Canada, je vous demande de respecter l'esprit et l'objet de la directive visant l'harmonisation des politiques de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les règles du Conseil du Trésor, de façon que:

- Tous les employés, cadres de direction et membres du conseil d'administration soient assujettis aux normes applicables aux ministères en matière de voyages, d'accueil et de participation à des conférences et événements, et que les politiques et procédures de la société soient modifiées pour les harmoniser dans toute la mesure possible avec ses obligations juridiques.
- Les instruments du Conseil du Trésor comprennent la *Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements* et les lignes directrices associées, les *Autorisations spéciales de voyager*, et les règles relatives à la divulgation proactive des dépenses.
- Les versions modifiées de vos politiques de déplacement et d'accueil doivent tenir compte des pouvoirs d'approbation établis dans les instruments du Conseil du Trésor mentionnés ci-dessus. Elles doivent aussi refléter les modifications suivantes : remplacer le ministre par le président du conseil d'administration; le sous-ministre par le président-directeur général; et les cadres supérieurs ministériels par les vice-présidents.

Il est entendu que certains aspects des exigences du Conseil du Trésor régissant les voyages, l'accueil, les conférences et les événements peuvent être incompatibles avec les obligations juridiques des sociétés d'Etat. Par exemple lorsque les politiques sur les voyages, l'accueil, les conférences et les événements du Conseil du Trésor font référence à des politiques ou directives qui ne s'appliquent pas aux sociétés d'Etat.

.../3

Puisque votre société ne soumet pas de plan d'entreprise annuel à la considération du Conseil du Trésor, je vous demande de faire rapport de la mise en œuvre de cette initiative dans une lettre à mon intention.

Tout en reconnaissant que votre société divulgue déjà, de façon proactive, des renseignements pertinents à ces activités, dans l'examen des politiques et des procédures de votre société aux fins de leur harmonisation avec les normes du gouvernement, je vous demande également d'envisager des approches afin d'améliorer la transparence et la communication au public de votre gestion des déplacements et de l'accueil, y compris la publication de vos politiques à jour sur votre site Web.

Veillez vous assurer de partager cette lettre avec chaque membre de votre conseil d'administration. Je vous prie de bien vouloir me faire part par écrit, au plus tard à la fermeture des bureaux le 8 juillet 2015, de toute observation qu'aurait le Conseil concernant ces dispositions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shelly Glover', written in a cursive style.

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

12 juillet 2015

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles  
Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Madame la Ministre,

Je réponds par la présente à votre lettre du 7 juillet, dans laquelle vous nous demandiez d'harmoniser le plus possible nos pratiques avec les normes du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements.

**Je tiens à vous assurer que CBC/Radio-Canada se conforme, dans toute la mesure du possible, à l'esprit et à l'intention des normes du Conseil du Trésor.** La Société est très consciente de l'importance d'une gestion prudente des dépenses, nécessaire afin de garder la confiance du public et de maximiser les ressources disponibles pour financer nos activités.

Étant donné le caractère unique du mandat et de la structure de la Société et de ses rapports avec le gouvernement, nos politiques peuvent parfois différer de celles du Conseil, mais elles respectent toujours l'intention générale de ces normes.

En ce qui concerne les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, nos politiques sont conçues de manière à garantir que les dépenses sont raisonnables et prudentes. Cela dit, nous tâcherons, à la réunion du Conseil de septembre 2015, de les harmoniser davantage avec les normes du Conseil du Trésor. Il restera toutefois probablement quelques différences.

Dans tous les cas, nous demanderons à la direction de préparer des lignes directrices très claires sur ces exceptions, qui définissent entre autres les circonstances les justifiant et le processus d'approbation.

J'espère que ces renseignements vous donnent l'assurance que CBC/Radio-Canada continue de gérer les fonds publics de manière appropriée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes meilleures salutations.

Rémi Racine